



AVENANT N°2 AU CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

AVIS

présenté par

Gérard ALCAZAR

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 13 MARS 2014

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ La fiche d'opération transmise par Monsieur le Président du Conseil régional de Bourgogne, relative à l'avenant n°2 au Contrat de projets Etat-Région 2007-2013,
- ◆ L'avis de la Commission du Conseil économique, social et environnemental régional en charge des politiques contractuelles.

En raison du manque d'information et de motifs nécessitant cette prolongation, notamment de l'absence de bilan d'exécution 2013, le CESER estime ne pas être en mesure de se prononcer sur l'opportunité de cet avenant.

Avis adopté à l'unanimité